



## Municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **13 février 2024**, à 19 h 30, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 477, rue Principale à Saint-Patrice-de-Beaurivage à laquelle séance sont présents:

Siège #1 - Richard Breton  
Siège #3 - Claude Yockell  
Siège #4 - Marie-Pierre Fortin  
Siège #5 - Patrick Lefrançois  
Siège #6 - Sylvie Laplante

Est/sont absents à cette séance :

Samuel Boudreault, maire

Formant quorum sous la présidence de Madame Andréanne Boulanger, mairesse suppléante.

Est également présent Monsieur Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier.

### 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Andréanne Boulanger, mairesse suppléante souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil. Il est 19h30.

### 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### SÉANCE DU MOIS DE FÉVRIER 2024

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 16 janvier 2024
  - 3.2 - Séance extraordinaire du 25 janvier 2024
- 4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 4.1 - Avis de motion - Projet de règlement 407-2024 "Interdisant l'Épandage des déjections animales, de boues, ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papier pendant certaines journées de l'année 2024"
  - 4.2 - Dépôt du Projet de règlement 407-2024 "Règlement Interdisant l'Épandage de déjections animales, de boues, ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papier pendant certaines journées de l'année 2024"
  - 4.3 - Nomination au poste Adjointe de direction
  - 4.4 - Nomination au poste de DGA et greffière-trésorière adjointe
- 5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.1 - Achat d'équipement de protection incendie
- 6 - VOIRIE MUNICIPALE
  - 6.1 - Reddition de compte Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
- 7 - RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU
  - 7.1 - Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable
- 8 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE



- 9 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL
  - 9.1 - Vente finalisée lot 6 571 151
- 10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE
  - 10.1 - Adoption du règlement 406-2024 - Règlement aux fins de modifier le règlement numéro 399-2023 intitulé « Règlement régissant la démolition d'immeuble »
- 11 - SPORT, LOISIR ET CULTURE
  - 11.1 - Demande de don - Fête hivernale de la Saint-Valentin
  - 11.2 - Contribution municipale - Semaine de relâche
- 12 - BIBLIOTHÈQUE
  - 12.1 - Autorisation de paiement à Réseau biblio
- 13 - DIVERS
- 14 - ADOPTION DES COMPTES
  - 14.1 - Dépenses incompressibles et comptes à payer pour le mois de Janvier 2024
- 15 - CORRESPONDANCES
  - 15.1 - Annonce nouvelle plateforme COBARIC surveillance des eaux
  - 15.2 - Invitation à répondre au sondage Coeur Villageois
  - 15.3 - Invitation dépôt de candidature - Création Oeuvre d'art
- 16 - DÉPÔT DE DOCUMENTS
  - 16.1 - Dette Municipale
  - 16.2 - Rapport ingénieur sur la salle municipale
- 17 - MRC DE LOTBINIÈRE
  - 17.1 - Adoption projet de règlement 405-2024 / Règlement harmonisé sur la sécurité et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)
- 18 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
- 19 - CLÔTURE DE LA SÉANCE
- 20 - POINTS D'INFORMATION
  - 20.1 - Éolienne
  - 20.2 - Autres

3574-02-2024

SUR PROPOSITION de Monsieur Patrick Lefrançois appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 février 2024 soit accepté tel que présenté.

### 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1 - Séance ordinaire du 16 janvier 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 janvier 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE,

3575-02-2024

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et appuyé par Madame Sylvie Laplante, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024 tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

#### 3.2 - Séance extraordinaire du 25 janvier 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 25 janvier 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE,

3576-02-2024

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Pierre Fortin et appuyé par Monsieur Patrick Lefrançois, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2024 tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.



#### 4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

##### 4.1 - Avis de motion - Projet de règlement 407-2024 "Interdisant l'Épandage des déjections animales, de boues, ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papier pendant certaines journées de l'année 2024"

Un avis de motion est donné par Monsieur Claude Yockell concernant le Projet de règlement 407-2024 "Interdisant l'Épandage de déjections animales", de boues, ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papier pendant certaines journées de l'année 2024.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous ayant reçu copie du Projet de règlement en question 72 heures avant la tenue de la présente séance et déclarant l'avoir lu.

##### 4.2 - Dépôt du Projet de règlement 407-2024 "Règlement Interdisant l'Épandage de déjections animales, de boues, ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papier pendant certaines journées de l'année 2024"

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter l'Article 52 de la Loi du Code Municipal;

ATTENDU QUE la municipalité doit adopter un règlement sur l'épandage selon l'Article 52 du LCM;

ATTENDU QU'il y a eu dispense de lecture pour ledit Projet de règlement, les membres de ce conseil déclarant l'avoir lu et consent à dispenser sa lecture en séance;

EN CONSEQUENCE,

3577-02-2024

SUR PROPOSITION de Madame Sylvie Laplante et appuyé par Monsieur Patrick Lefrançois, il est résolu à l'unanimité que le Projet de règlement 407-2024 soit adopté tel que présenté et que le règlement soit adopté à une séance ultérieure.

##### 4.3 - Nomination au poste Adjointe de direction

ATTENDU QUE le poste d'adjointe administrative a été comblé le 11 avril 2023 par l'embauche de Madame Jeannine Jacques;

ATTENDU QUE vu l'expérience de Madame Jacques au niveau municipal, les tâches accomplies débordent du titre d'adjointe administrative;

ATTENDU QUE Madame Jacques gèrent plusieurs dossiers qui ne correspondent pas seulement aux finances municipales;

EN CONSÉQUENCE,

3578-02-2024

SUR PROPOSITION de Monsieur Claude Yockell et appuyé par Richard Breton, il est résolu à l'unanimité de nommer Madame Jacques au titre d'adjointe de direction pour la municipalité de St-Patrice-de-Beaurivage et de donner les accès gouvernementales nécessaires pour les besoins de son poste.

##### 4.4 - Nomination au poste de DGA et greffière-trésorière adjointe

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage n'a pas de directeur(trice) général(e) adjoint(e) et greffier(ière)-trésorier(ière) lors des absences ou formations du directeur;

ATTENDU QUE la municipalité a des obligations légales envers ces citoyens;

ATTENDU QUE Madame Isabelle Toutant est la personne désignée pour combler le poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe étant donné son intégration assidue pour la municipalité;

ATTENDU QUE Madame Toutant a déjà été directrice générale par intérim dans le passé;



EN CONSÉQUENCE,

3579-02-2024

SUR PROPOSITION de madame Sylvie Laplante et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu à l'unanimité:

- De nommer Madame Isabelle Toutant au poste de Directrice général adjointe et greffière-trésorière adjointe pour la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage.
- De lui donner les mêmes accès gouvernementaux que le directeur général et greffier-trésorier.
- Et d'ajuster son salaire selon les mêmes conditions que le directeur général en poste lors des remplacements.

## 5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 5.1 - Achat d'équipement de protection incendie

**M. Patrick Lefrançois se retire de toute discussion en lien avec ce sujet.**

ATTENDU QUE le service incendie de la municipalité de St-Patrice-de-Beaurivage a besoin d'équiper son personnel pour les protéger lors des interventions en sécurité incendie;

ATTENDU QUE des manteaux de protection incendie, communément appeler Bunker, a atteint sa fin de vie selon les réglementations en matière de protection des pompiers;

EN CONSÉQUENCE,

3580-02-2024

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et appuyé par Madame Marie-Pierre Fortin, il est résolu à l'unanimité:

- De faire l'achat de l'équipement de protection incendie "Bunker" pour un montant de 6 350.00 \$ à la compagnie Aérofeu.
- De puiser dans le poste budgétaire - 222 000 650.

## 6 - VOIRIE MUNICIPALE

### 6.1 - Reddition de compte Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

ATTENDU QUE la municipalité de St-Patrice-de-Beaurivage a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre



d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

3581-02-2024

SUR PROPOSITION de Monsieur Patrick Lefrançois et appuyé par Madame Sylvie Laplante, il est résolu à l'unanimité que le conseil de Saint-Patrice-de-Beaurivage approuve les dépenses pour un montant de 9 377,54 \$ taxes incluses relatifs aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

## 7 - RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU

### 7.1 - Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable

ATTENDU QUE la municipalité a fait produire son rapport d'analyse sur la vulnérabilité de ses sources d'eau potable;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs demande d'avoir une suite à cette étude, soit l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

ATTENDU QUE la municipalité ne peut pas faire cela elle-même et que nous devons faire l'analyse par des professionnels dans le domaine;

ATTENDU QUE trois soumissionnaires ont été contactés pour l'analyse:

Soumissionnaires	Prix (taxe net)
LNAQUA	22 536 \$
Akifer	19 276 \$
Geo-Sol	N'a pas soumissionné

PAR CONSÉQUENT,

3582-02-2024

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Pierre Fortin et appuyé par Monsieur Patrick Lefrançois, il est résolu à l'unanimité:

- De proposer à la compagnie Akifer de faire la demande de subvention et l'analyse pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable.
- De puiser la dépense dans le poste budgétaire – Réseau distribution de l'eau – services techniques – 241 200 418.

## 8 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

### 9 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL

#### 9.1 - Vente finalisée des lots 6 571 151 et 6 571 152

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire des lots 6 571 151 et 6 571 152;

ATTENDU QUE la municipalité veut développer son quartier domiciliaire;

3583-02-2024

SUR PROPOSITION de Monsieur Patrick Lefrançois et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu à l'unanimité de vendre le terrain à Vincent Asselin afin que celui-ci développe deux logements totalisant 12 portes.

## 10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

### 10.1 - Adoption du règlement 406-2024 - Règlement aux fins de modifier le règlement numéro 399-2023 intitulé « Règlement régissant la démolition d'immeubles »



ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de Conseil, le règlement relatif à la démolition d'immeuble portant le numéro 355-2019 fut adopté le 19e jour du mois d'avril 2023;

ATTENDU QUE le Conseil de cette municipalité veut modifier ledit règlement numéro de façon à :

- Garder l'obligation de fournir une étude patrimoniale pour les immeubles patrimoniaux ayant une valeur supérieure ou exceptionnelle seulement.

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 25 janvier 2024;

ATTENDU QUE le Projet de règlement 406-2024 a été adopté à la séance du conseil du 25 janvier 2024;

ATTENDU QU' une assemblée de consultation publique a été tenue le 13 février 2024;

ATTENDU QU' une dispense de lecture est faite pour ce règlement car tous ayant reçu copie dudit Projet de règlement 48 heures auparavant;

EN CONSÉQUENCE :

3584-02-2024

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Pierre Fortin et appuyé par Monsieur Richard Breton, il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 406-2024 et de procéder à son application.

## 11 - SPORT, LOISIR ET CULTURE

### 11.1 - Demande de don - Fête hivernale de la Saint-Valentin

ATTENDU QUE la municipalité dans son plan de développement local 2023-2030 veut soutenir le développement de nos festivals et événements locaux;

ATTENDU QUE l'Œuvre des terrains de jeux tiendra à Saint-Patrice, le vendredi 16 février 2024, une fête hivernale à la patinoire sous la thématique de la Saint-Valentin;

3585-02-2024

SUR PROPOSITION de Monsieur Patrick Lefrançois et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu à l'unanimité que:

- Que la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage offre son support en ressources humaines et autorise cette activité sur ses terrains;
- D'autoriser le versement de 250 \$ à l'Oeuvre des terrains de jeux de Saint-Patrice pour contribuer aux dépenses reliées à la programmation d'activités soumises;
- De puiser ces dépenses au poste budgétaire 263 200 200 'Animation du milieu'.

### 11.2 - Contribution municipale - Semaine de relâche

ATTENDU QUE l'Œuvre des terrains de jeux de Saint-Patrice de Beaurivage a proposé une entente de service à la municipalité afin que l'Œuvre des terrains de jeux offre un service de garde à la semaine de Relâche, (du 04 au 08 mars 2024) à un maximum de 30 enfants de Saint-Patrice par jour, au coût de 20\$/jour par enfant (service de garde inclus);

ATTENDU QUE l'Œuvre des terrains de jeux de Saint-Patrice de Beaurivage embauchera Joannie Verret à titre de coordonnatrice de la semaine de Relâche et embauchera également à titre d'animatrice, les animatrices de l'été 2023;



ATTENDU QUE la municipalité a fait l'acquisition d'une plate-forme d'inscription en ligne Amilia;

ATTENDU QUE la municipalité avait déjà budgété un montant pour contribuer aux salaires des monitrices du terrain de jeux;

3586-02-2024

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et appuyé par Madame Marie-Pierre Fortin, il est résolu à l'unanimité:

- Que la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage offre son support en ressources humaines et autorise cette activité sur ses terrains;
- D'autoriser le don de 2 000\$ à l'Oeuvre des terrains de jeux pour couvrir une partie des salaires non subventionnés dans le cadre du service de garde de la semaine de Relâche;
- De puiser cette dépense au poste budgétaire 270 150 112 "SUBVENTION TJ" - MONITRICE – OTJ;
- De récolter les frais d'inscription des enfants via la plate-forme d'inscription en ligne AMILIA et de reverser l'entièreté des revenus récoltés à l'Œuvre des terrains de jeux de St-Patrice de Beaurivage qui sera responsable d'opérer le terrain de jeux;
- Que la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage désigne Monsieur Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier comme personne autorisée à agir au nom de la municipalité et à signer tous les documents relatifs à l'entente de service mentionné ci-dessus.

## 12 - BIBLIOTHÈQUE

### 12.1 - Autorisation de paiement à Réseau biblio

ATTENDU QUE la municipalité utilise le service informatique du réseau Biblio;

ATTENDU QUE ce soutien au fonctionnement est pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024;

3587-02-2024

SUR PROPOSITION de Monsieur Patrick Lefrançois et appuyé par madame Marie-Pierre Fortin, il est résolu à l'unanimité:

- D'autoriser la dépense de 6 727 \$ plus les taxes et de puiser à même le poste budgétaire 270 230 494 - Centre de prêt BCP

## 13 - DIVERS

## 14 - ADOPTION DES COMPTES

### 14.1 - Dépenses incompressibles et comptes à payer pour le mois de janvier 2024

3588-02-2024

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Pierre Fortin et appuyé par Monsieur Patrick Lefrançois, il est résolu à l'unanimité que les dépenses, les prélèvements automatiques et les salaires soient autorisés pour un montant total de 153 177.10\$ pour le mois de janvier 2024, et que le maire et le directeur général soient autorisés à signer les paiements.

▪ Salaires à payer :	62 566.63\$
▪ Comptes à payer :	40 714.36\$
▪ Paiements automatiques :	6 504.75\$
▪ Liste des déboursés :	44 957.13\$



## 15 - CORRESPONDANCES

### 15.1 - Annonce nouvelle plateforme COBARIC surveillance des eaux

Le Système de surveillance de la rivière Chaudière change d'adresse et est désormais accessible sur [rivierechaudiere.ca](http://rivierechaudiere.ca) ! Ce nouveau site web a été amélioré pour vous permettre de connaître l'évolution des niveaux et débits d'eau sur la rivière Chaudière et plusieurs autres cours d'eau.

Pour consulter l'évolution des niveaux d'eau, rendez-vous dans la rubrique État des stations. Vous pouvez ensuite cliquer sur la station qui vous intéresse et obtenir plus de détails. C'est sur cette page que la personne responsable de la station à la (nom de la municipalité ou ville) émet des avis lorsque la situation l'exige.

En prévision de crues à venir, il est recommandé de s'abonner au service d'alerte en temps réel dans la rubrique prévue à cet effet.

Projet coordonné par le @Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC).

Ce projet a été rendu possible grâce au soutien financier du ministère de la Sécurité publique.

Une campagne publicitaire sur la nouvelle plateforme aura lieu dans la municipalité au courant des prochaines semaines afin de promouvoir ce nouvel outil.

### 15.2 - Invitation à répondre au sondage Cœur Villageois

La municipalité a entrepris un processus de structuration de l'accueil touristique dans sa localité grâce à la démarche Cœurs Villageois en collaboration avec la MRC de Lotbinière. Notre comité local est composé d'élus municipaux, de citoyens et de promoteurs touristiques. L'accompagnement d'une chargée de projet de Tourisme Cantons-de-l'Est (instigateur de la démarche Cœurs Villageois) et de la conseillère en développement touristique de la MRC de Lotbinière (responsable du projet) permet d'assurer l'encadrement et le bon déroulement de la démarche. Le comité se rencontre mensuellement depuis le mois d'octobre, afin d'en arriver à l'écriture d'un plan de structuration de l'accueil des visiteurs et de mise en valeur de notre noyau villageois.

Vous trouverez ci-joint :

- La présentation des membres de notre nouveau Comité touristique et une invitation à voter au sondage Cœur Villageois;

#### **Je vous propose d'inviter la population à voter!**

Parmi tous les répondants, nous ferons tirer un panier cadeau de produits provenant de « Le Porc de Beaurivage » et deux accès gratuits aux « Festival à la grange ». Le tirage aura lieu le mardi 27 février 2024. La personne gagnante sera contactée par téléphone. (Pour les résidents de Saint-Patrice seulement)

### 15.3 - Invitation dépôt de candidature – Création Œuvre d'art

Dans le cadre de l'Entente de développement culturel entre la MRC de Lotbinière et le ministère de la Culture et des Communications du Québec, un appel de candidatures est lancé pour l'installation d'œuvres d'art public dans 4 municipalités du territoire (Dosquet, Saint-Agapit, Saint-Gilles et Saint-Patrice-de-Beaurivage) pour créer le circuit "Cultiver le mouvement"!

L'œuvre d'art sera située au Parc Raymond Blais à Saint-Patrice.

Date limite pour déposer : 21 mars 2024

Pour plus de détails et pour le formulaire de dépôt

[Appels de projets - Culture Lotbinière \(mrclotbiniere.org\)](http://mrclotbiniere.org)



## 16 - MRC DE LOTBINIÈRE

### 16.1 - Adoption projet de règlement 405-2024 / Règlement harmonisé sur la sécurité et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public qu'un nouveau règlement soit adopté relativement à l'harmonisation sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 25 janvier 2024 par Monsieur Patrick Lefrançois;

ATTENDU QU'il y a une dispense de lecture pour ledit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu;

EN CONSEQUENCE,

3589-02-2024

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Pierre Fortin et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu à l'unanimité que le Règlement 405-2024 soit adopté tel que présenté.


## 17 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

## 18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

3590-02-2024

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et appuyé à l'unanimité des conseillers, la séance ordinaire du 13 février 2024 a pris fin à 20 heures 27 minutes.

  
Andréanne Boulanger  
Mairesse suppléante

  
Alexandre Caron  
Directeur général et greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour le mois de février 2024.

